

collectif qu'il est est urgent de parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'une telle interdiction. Nous notons avec une attention particulière que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev, dans leur déclaration commune, ont affirmé leur intention d'« accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable » ainsi que d'« engager un dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes chimiques ». Comme d'autres l'ont fait valoir, et comme ma délégation l'a d'ailleurs souligné dans le passé, une convention bilatérale efficace, qui ne serait pas une convention complète à l'un et l'autre égards, qui ne s'étendrait pas à tous les principaux aspects faisant l'objet de négociations et ne comporterait pas de clauses solides pour assurer la non-prolifération, n'aurait qu'une utilité limitée. À ce que nous comprenons, l'initiative des deux hommes d'État ne vise nullement à détourner de l'effort déployé — et il s'agit là d'une nécessité prioritaire — pour conclure un traité d'interdiction complète des armes chimiques; il en est de même de la déclaration contenue dans les propositions les plus récentes du secrétaire général Gorbatchev touchant la possibilité d'adopter « quelques mesures intérimaires », qui pourraient inclure la convention, prise sur une base multilatérale, de ne pas transférer d'armes chimiques.

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, il reste à résoudre plusieurs problèmes difficiles avant de pouvoir conclure un traité d'interdiction des armes chimiques. La question de la vérification exigera un effort particulièrement sérieux et impartial, si l'on veut parvenir à un accord. On sait qu'en avril 1984, il y a presque deux ans, le vice-président des États-Unis d'Amérique a présenté ici le texte d'un projet de traité. Dans cette proposition, la plus complète dont nous ayons été saisis jusqu'à présent, était exposé en détail le type de régime de vérification que préfère le gouvernement des États-Unis et qu'il considérerait comme adéquat. Le Canada s'est déclaré prêt en principe à accepter et à appliquer les clauses de vérification avancées dans ce texte. Les propositions des États-Unis ont été vivement critiquées mais, à ce jour, aucune délégation n'a formulé de solution de rechange sous la forme de propositions de fond concrètes, où seraient clairement définis les points d'accord et de désaccord et qui pourraient servir de base à une négociation sérieuse en vue d'arriver à des dispositions de vérification acceptables pour tous.

Le gouvernement du Canada a noté avec satisfaction que le porte-parole des États-Unis à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé, le 31 octobre 1985, qu'aucun déséquilibre dans les obligations d'inspection n'était souhaité, voulu ou inscrit dans l'une quelconque des dispositions du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques présenté par le gouvernement. Le Canada a aussi pris note, avec une attention et un intérêt tout particuliers, de l'affirmation récente du secrétaire général Gorbatchev selon laquelle, pour ce qui était de la déclaration des emplacements des entreprises de fabrication d'armes chimiques et de la cessation de leur production, de l'élimination des installations de production et de l'élimination des stocks d'armes chimiques « tout cela se ferait sous un contrôle strict, y compris des vérifications internationales sur place ». Ces propos nous semblent encourageants et nous espérons qu'à la présente session de la Conférence la délégation soviétique sera en mesure d'en développer avec précision le sens. Négocier sérieusement des procédures de vérification efficaces, fonctionnelles et politiquement acceptables, qui seraient incorporées dans un traité sur l'interdiction des armes chimiques, sera long et ardu, mais la tâche ne peut être remise à plus tard.